

2008/8869 - Règlement du sinistre incendie du 28 février 2005 au stade de Gerland (Direction Centrale de la Sécurité Juridique - Direction des Affaires Juridiques et Assurances) (BMO du 11/02/2008, p. 0290)

Rapporteur : M. TETE Etienne

(Adopté.)